

Mesdames et Messieurs

Lors de l'assemblée générale de cette année, Marlene Zähler et Andreas Rogger ont été élus co-président et co-présidente du VKAS. Le procès-verbal de l'AG et une présentation de René Rudin sur les points les plus importants concernant le NHB vous ont ensuite été envoyés. Parallèlement, Michi Achermann, de la SC Akademie, a été nouvellement élu au comité.

Lors des réunions du conseil d'administration, nous avons procédé à une analyse et examiné les points auxquels il était le plus urgent de s'attaquer. Le favori de ce classement est clairement le BPC.

Nous nous sommes fixé pour objectif d'adapter les règlements du BPC aux évolutions actuelles - lorsque cela s'avère nécessaire - et de garantir que les procédures et les directives soient respectées et mises en œuvre conformément à l'idée initiale du BPC.

En effet, nous avons constaté que certains points n'étaient plus respectés, qu'ils n'étaient pas assez clairement résolus dans le règlement ou qu'ils étaient dépassés par les évolutions actuelles.

L'introduction du BPC en tant que prescription légale pour les nouveaux propriétaires de chiens dans les cantons du Valais et de Lucerne a entraîné un essor des examens BPC et l'introduction prévue d'un cours obligatoire pour les nouveaux propriétaires de chiens dans le canton de Bâle-Ville y conduira à nouveau à un renforcement du produit BPC.

Il est donc d'autant plus important que nous respections nos propres règlements en interne, que nous ne tolérions aucune dérive et que nous soyons à la hauteur de nos exigences en matière d'assurance qualité et de son contrôle.

C'est précisément sur ces points que nous intervenons et que nous avons mis en place les mesures suivantes:

**1. Adaptation des règlements concernant l'annonce des cours et des examens**

Lors de l'AG 2025, nous soumettrons les nouveaux règlements au vote et espérons pouvoir compter sur votre soutien. Désormais, tous les cours et examens avec leurs participants seront annoncés au VKAS par les organisations de formation. Cela conduira à une liste transparente et nous permettra de fournir des informations correctes aux cantons.

## **2. Adaptations du formulaire d'évaluation pour les examens**

La pratique a montré qu'il était possible d'éliminer certaines ambiguïtés en apportant quelques modifications au formulaire existant. Lors de la formation continue pour les experts de l'association en 2024, nous recueillerons les inputs des experts de l'association et retravaillerons le nouveau formulaire sur la base des connaissances acquises. Toutes les adaptations seront soumises au vote lors de l'AG 2025 et le nouveau formulaire ne pourra être utilisé qu'après son approbation par l'AG.

## **3. Contrôles de qualité par les experts de l'association**

Nous souhaitons désormais que chaque expert(e) de l'association remplisse un formulaire d'une page pour chaque épreuve BPC lors de laquelle il/elle juge des équipes chien-homme et l'envoie à la VKAS. Nous discuterons du projet de ce formulaire à l'occasion de la formation continue des experts de la fédération en 2024 et l'utiliserons comme pilote à partir de septembre 2024. Ce point sera également mis en œuvre sur le plan réglementaire et soumis au vote lors de l'AG 2025.

## **4. Contrôles de qualité par les organismes de formation**

Nous souhaitons également un meilleur flux d'informations de la part de nos membres, les organisations de formation. Pour que le BPC puisse avoir du succès à long terme, nous devons être en mesure de renseigner les milieux intéressés sur les offres et leur utilisation. Actuellement, nous ne le sommes pas. Nous ne pouvons pas dire, par exemple, combien de cours théoriques ont été proposés l'année dernière par toutes les organisations de formation et avec combien de participants.

Afin de simplifier au maximum l'utilisation, nous avons conçu un questionnaire simple reprenant les points les plus importants. Les organisations de formation doivent remettre ce questionnaire sur les activités de l'année précédente à la VKAS en janvier de chaque année. Nous partons du principe que les informations nécessaires peuvent être obtenues sans grand effort à partir des rapports pour l'assurance qualité externe.

En plus de ces quatre mesures, nous vous demandons de porter une attention particulière au respect des règlements existants sur les points suivants :

- Publication de tous les examens BPC via le site web
- Recours à des expert-e-s d'associations exclusivement issu-e-s d'une autre organisation de formation que le ou la co-expert-e.
- Évaluation de tous les exercices d'une équipe par la même équipe de spécialistes
- évaluation de tous les chiens lors de l'examen uniquement à l'aide du formulaire officiel
- Etablissement des attestations de cours pour les participants aux examens exclusivement par les organisations de formation

- Contrôle continu de la qualité des examens au sein des organismes de formation
- Contrôle du respect de l'obligation de formation continue des spécialistes du BPC

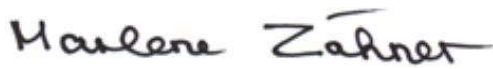
Sur ces points également, un peu de "laisser aller" s'est malheureusement glissé ici et là ces derniers temps. Si nous ne voulons pas mettre en jeu la confiance de nos organisations partenaires, nous devons absolument travailler à ce que tous respectent ensemble nos règlements !

Nous enverrons par mail la présentation de la formation des experts de l'association à tous les organismes de formation après le 31 août 2024.

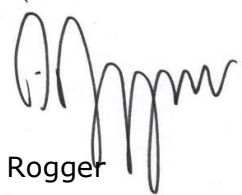
Nous sommes convaincus que nous y parviendrons ensemble et que le BPC gagnera encore en importance à l'avenir.

Merci beaucoup pour votre soutien!

Meilleures salutations



Marlene ZählerAndreas



Rogger